

Déclaration de S. E. M. Fodé Seck
Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
à la 45^e session du Conseil des ministres des affaires étrangères
de l'Organisation de la coopération islamique
(Dacca, Bangladesh, 5-6 mai 2018)

C'est un honneur pour moi de participer, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à la présente réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). L'Organisation est un partenaire incontournable du Comité alors qu'il plaide pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables et promeut un règlement juste et pacifique de la question de Palestine.

Entre 2014 et 2017, le Comité et l'OCI ont organisé ensemble quatre conférences internationales sur la question de Jérusalem afin d'éviter que la communauté internationale ne se désintéresse du sort de la ville sainte et de faire en sorte que tout règlement juste et durable du conflit reconnaisse en Jérusalem-Est la capitale de l'État de Palestine. Une cinquième conférence commune se tiendra le mois prochain du 26 au 28 juin à Rabat (Maroc) et aura pour thème « *La question de Jérusalem 50 ans après le début de l'occupation et 25 ans après les accords d'Oslo* ». Je saisis cette occasion pour remercier au nom du Comité le Gouvernement marocain d'accueillir cette conférence et pour inviter tous les États membres de l'OCI à y participer, conférence dont la tenue est d'autant plus importante que les événements récents mettent en péril le statut final de Jérusalem. Y seront abordés le statut politique des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est, leur situation sociale et la question de Jérusalem envisagée du point de vue du droit international et des obligations incombant aux États Membres. Elle offrira une tribune aux jeunes de Jérusalem-Est qui exprimeront leurs difficultés à faire des études et à travailler sous l'occupation.

L'enlèvement du processus de paix, l'évolution de la situation sur le terrain et la décision unilatérale de certains États Membres de déclarer Jérusalem capitale d'Israël et de transférer leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem dès la semaine prochaine contreviennent aux résolutions adoptées dans le cadre de l'ONU, notamment la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité et la résolution A/RES/ES-10/19 du 22 décembre 2017 de l'Assemblée générale, et menacent de manière irréversible la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant dans les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Par ailleurs, le blocus illégal imposé à Gaza depuis une dizaine d'années et l'impossibilité qui est faite aux réfugiés d'exercer leur droit au retour continuent de saper les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces dernières semaines à Gaza, les Forces de défense israéliennes ont fait un usage de la force excessif et disproportionné face des manifestants pacifiques, faisant au moins 41 morts et des milliers de blessés parmi les civils palestiniens. Dans ces terribles circonstances, la communauté internationale, et en particulier les États Membres représentés ici, doivent plus que jamais

rester unis et déterminés afin de surmonter les obstacles et mettre un terme à l'occupation israélienne illégale.

Je tiens également à rappeler que la présente réunion prend place à un moment particulièrement sombre, alors même que ce mois de mai 2018 marque les 70 ans de la guerre de 1948 qui s'est achevée par l'expulsion et la fuite de près de 800 000 arabes de Palestine – ce qu'on appelle la *Nakba* (« la catastrophe »). La semaine prochaine, les 16 et 17 mai, le Comité tiendra à New York un forum intitulé « **70 ans après 1948 : quelles leçons pour une paix durable ?** » pour commémorer la *Nakba* et rappeler que les droits du peuple palestinien continuent d'être bafoués.

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa création en 1975 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité plaide pour que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, défendant un règlement juste et pacifique du conflit israélo-palestinien et mobilisant l'assistance en faveur du peuple palestinien. Le Comité apprécie grandement de collaborer avec l'OCI dans l'accomplissement de cette tâche essentielle. J'invite tous les participants à la présente réunion, leur gouvernement et les organisations qu'ils représentent à rejoindre le Comité et à soutenir sa mission et ses activités au service de valeurs et d'objectifs que nous partageons tous.

Je vous remercie.



<http://unispal.un.org>



<http://www.twitter.com/UNISPAL>



<http://www.facebook.com/UN.palestinianrights>



<http://www.youtube.com/UNpalestinianrights>